

RLPi

Concertation
2022



Règlement Local de Publicité
INTERCOMMUNAL DU GRAND NANCY

Objectif : maîtriser l'impact paysager de la publicité extérieure, tout en assurant la visibilité des acteurs économiques



La Métropole du Grand Nancy élabore son Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi). Il sera conçu en collaboration avec les communes du territoire, les acteurs associatifs et économiques mais aussi les habitants.

À partir du 11 avril

Participez à l'élaboration du RLPi :

- ✓ Dans les 20 communes et au Grand Nancy, sur les registres de concertation papiers mis à votre disposition
- ✓ Sur grandnancy.eu/rlpi pour accéder au registre de concertation numérique
- ✓ Lors de la réunion publique à venir
- ✓ Par courrier :
Métropole du Grand Nancy - Pôle Mobilités et Développement Urbain Durables - Direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine - 22-24 viaduc Kennedy - c.o. n° 80036 - 54035 Nancy cedex

**métropole
GrandNancy**

